



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/005
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/005 en date du 10/01/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 19-016 à la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Miller – 92400 COURBEVOIE, n° de SIREN 529 221 749, portant sur la dépendance décrite ci-dessous.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, du fait des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques et fonctionnelles, puisque seule la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, à laquelle est relié le réseau, a vocation à occuper l'ouvrage.

Description de la dépendance : Un gazoduc de 1 512 ml situé sur les communes de Gonfreville l'Orcher, Rogerville et Oudalle.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 50 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/02/2019**